

osés faits
ministre
du parle-
ble mon-
de loi aux
struction
lique cana-
très-habi-
liqué très-
qui repré-
s les opi-
Il a déclai-
oir par les

le préparer
les obliga-
es par la dé-
t. Je me suis
de son adop-
on, ce pro-
dans le de-
aussi avec les
ser pour sa

ntion de la
ation for-
e par l'ex-
et que les
osition du
s précédes
argent, et
res étaient
pour assu-
vraux. Puis
ajoutait ;
inion, mais,
ration, je suis
pour décou-
ouvoir pour
a à la lettre,
imposées par
n pacte d'u-
aise, "

Colombie
use qu'on
de l'oppo-
ait un vé-
ec la Co-
inuait ;
d'entrepren-
u pays et de
it au Parle-
it de la con-
treprise sé-
aire le che-

min de fer jusqu'aux rives de la Colom-
bie anglaise. Les conditions légales sont
exactes ; nous sommes tenus, dans un dé-
lai spécifié de construire un chemin de-
vant relier le réseau des chemins de fer
d'Ontario à l'est, et la côte du Pacifique
à l'ouest. Il y a une obligation morale
aussi bien qu'une obligation légale. Nous
croyions d'abord qu'après avoir eu le
temps de considérer ce que nous avions à
faire, que la meilleure ligne de conduite à
suivre, en attendant, serait de nous en-
tendre avec le gouvernement local de la
Colombie anglaise, et de tâcher d'appren-
dre de lui s'il y avait moyen de conclure
quelque arrangement qui nous permit
d'obtenir un délai pour l'exécution des
travaux que nous étions tenus d'entre-
prendre. Dans ce but, un délégué fut
envoyé comme représentant de ce gouver-
nement auprès de cette province, et, pen-
dant le cours de ses négociations avec le
gouvernement local, il devint apparent,
comme plusieurs députés de l'île de Van-
couver l'avaient remarqué apparent en Cham-
bre, qu'il était excessivement important
dans leur opinion que le chemin fut im-
médiatement commencé à Esquimalt et
qu'il traversât l'île jusqu'à un point où il
devrait ultérieurement traverser Narrows.
Pour ma part j'aurais consenti volontiers,
pouvu que le gouvernement local eût été
disposé à faire de nouvelles conditions
nous accordant une extension du délai, à
commencer aussi promptement que possi-
ble la construction de la partie du chemin
qui devait traverser l'île ; mais il devint
évident que les autorités locales étaient
décidées à s'en tenir strictement aux con-
ditions de l'Union et à demander leur ac-
complissement complet et rien de moins ;
j'étais et je suis fortement d'opinion que
cette Chambre et le Canada étaient dispo-
sés à remplir les conditions et rien de plus.
Agissant d'après l'impression que c'était
là une représentation fidèle de l'opinion du
pays, qui devait payer l'exécution de ces
énormes travaux, nous avons donné ins-
truction à M. Edgar, qui a été nommé
pour représenter le gouvernement dans
cette affaire, de dire que le gouvernement
serait prêt à entreprendre immédiatement
le commencement des travaux sur l'île, à
traverser cette dernière vers le nord dans
la direction du point de traverse, de pou-
ser les explorations sur la terre ferme, à
construire un chemin passable le long de
la croupe, à établir une ligne télégraphi-
que le long du chemin, et aussitôt que les
travaux pourraient être donnés à l'entre-
prise, à dépenser un million et demi cha-
que année dans la province. Je ne sais si

l'offre sera acceptée ou non, et en atten-
dant il est absolument nécessaire que le
gouvernement soit autorisé à procéder au
commencement des travaux de telle façon
qu'il croira pouvoir être acceptée par le
pays en général et par les hommes rai-
sonnables dans la Colombie anglaise. "

Maintenant, je n'ai pas besoin
de rappeler à la Chambre que cette
question a été déferée au gou-
vernement impérial par la Colom-
bie anglaise, et que lord Carnarvon
a soumis à la considération du
gouvernement fédéral son opinion
sur ce qui devait être fait ; cette
opinion était que pas moins de
deux millions, — en sus de ce que
nous devons dépenser dans l'île de
Vancouver, la ligne télégraphique,
le chemin carrossable et toutes les
autres considérations, — devraient
être dépensés annuellement par le
gouvernement dans la Colombie
anglaise. Lorsque l'honorable moun-
sieur soumit ses résolutions en
1874, comme je soumetts aujour-
d'hui mes résolutions, il disait :

" Nous proposons, par ces résolutions,
de demander à la Chambre de sanction-
ner les propositions générales. En premier
lieu, nous devons demander à la Chambre
l'autorisation complète de procéder à la
construction du chemin d'après les condi-
tions de l'Union avec la Colombie angla-
ise, parce que nous ne pouvons nous af-
franchir de cette obligation sans le con-
sentement des parties contractantes, et
que nous sommes en conséquence tenus
de faire tous les arrangements que la
Chambre nous donnera le pouvoir de fai-
re, de remplir suivant l'esprit, et autant
que nous le pourrons suivant la lettre, les
obligations qui nous sont imposées par
la loi. La section de la Colombie anglaise
devra naturellement être pressée aussi ra-
pidement que possible, car il est essentiel
de ne pas violer l'esprit ni autant que pos-
sible la lettre de la convention. J'attribue
beaucoup d'importance à ce que l'on
puisse placer ces colons dans toutes les
parties du pays et le remplir d'habitants,
ce qui est la seule chose qui puisse ulté-
rieurement donner une valeur commer-
ciale au chemin ou développer la prospé-
rité du pays. On remarquera que dans ces
résolutions, comme je l'ai dit, le gouver-
nement pourvoit à la soumission de ces
contrats au Parlement. Elles pourvoient